

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 7 mars 2020

Coronavirus-COVID-19 / Point de situation à 14h : 26 nouveaux cas confirmés en région

Ce jour et à cette heure (14h), vingt-six nouveaux cas de coronavirus-COVID-19 ont été confirmés en région Bourgogne-Franche-Comté, ce qui porte le nombre de cas confirmés à 106 en région. A ce jour, six départements sur les 8 de la région (hormis Nièvre et Yonne) sont impactés.

Les dépistages sont effectués par les 10 établissements hospitaliers référencés Covid-19 de la région. Selon la symptomatologie présentée, ces patients sont pris en charge soit en milieu hospitalier, soit à domicile avec une surveillance quotidienne pour vérifier leur état de santé.

Les équipes de l'ARS, en coordination avec Santé publique France, poursuivent les investigations afin de s'assurer de la meilleure prise en charge des personnes, d'identifier les sujets contacts pouvant présenter un risque, prendre les mesures de gestion appropriées, notamment pour protéger les personnes fragiles et ralentir la propagation du virus.

La protection des personnes fragiles est une priorité : les mesures de restriction suivantes sont applicables dès ce jour.

Concernant les EHPAD, les visites aux résidents, sauf cas exceptionnels déterminés avec la direction de l'établissement, sont fortement déconseillées (les personnes mineures tout particulièrement). Les personnes symptomatiques sont interdites de visite. Les services intervenant au domicile invitent les personnes qu'ils accompagnent à limiter leurs sorties, les visites à leur domicile de personnes extérieures, et en particulier les contacts avec les mineurs. Dans tous les cas, les recommandations relatives aux gestes barrières leur sont rappelées.

Concernant les établissements de santé, les mesures suivantes doivent être appliquées :

- Pas plus d'une personne par visite ;
- Interdiction des visites pour les personnes mineures ;
- Interdiction de visites pour toute personne présentant des symptômes.

Rappel des gestes barrières

Ce sont des réflexes incontournables à adopter pour se protéger de la maladie comme pour se protéger des autres virus qui circulent en période hivernale :

- Se laver régulièrement les mains avec du savon
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser des mouchoirs à usage unique
- Éviter les poignées de main et les embrassades.

Un numéro vert national répond également en permanence à toutes vos questions, 24h/24 et 7j/7 :

0 800 130 000

Pour toute information actualisée et validée sur le point de situation et les bons comportements à adopter, consultez le site du gouvernement ci-dessous :



Contact Presse :
Service communication
Tél. : 03 80 41 99 94

ARS Bourgogne-Franche-Comté
Le Diapason, 2 Place des Savoirs, CS 73535, 21035 Dijon cedex
www.ars.bourgogne-franche-comte.sante.fr